

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2022

Compte-rendu



1 Décision modificative n° 1 – Commune

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)**

2 Décision modificative n° 1 – Lotissement « Les hauts de Callouet »

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)**

3 Convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.)

L'ORT a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisir, valoriser le patrimoine bâti et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Il s'agit d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur la Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

4 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal et le budget annexe « Les Hauts de Callouet »

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Il s'agit d'approuver le passage de la commune à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023 en vue d'une généralisation à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

5 Taxe annuelle sur les friches commerciales

Au regard du plan de revitalisation du centre-ville engagé depuis plusieurs années, la volonté de la commune est d'assurer un dynamisme économique sur son territoire en luttant contre les friches commerciales.

Il s'agit d'instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales sur le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et uniquement pour les locaux commerciaux à compter de 2023.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 abstentions : M BOUDON, Mme GOETHEYN (pouvoir)**

6 Précision sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Il convient de préciser la délibération du 07 juin 2022 et d'exonérer les enseignes non scellées au sol dont la superficie est comprise entre 7m² et 12m².

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

7 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour une représentation de l'Opéra de Rouen le 10 janvier 2023

Compte tenu de l'organisation d'une représentation avec l'orchestre de l'Opéra de Rouen le 10 janvier 2023, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure. Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter cette subvention.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

8 Demande de subvention pour le 4^{ème} festival de la B.D auprès du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional de Normandie

Compte tenu de l'organisation du 4^{ème} festival de la bande dessinée en juin 2023, il est possible d'obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et du Conseil Régional de Normandie.

Il s'agit donc d'autoriser M. le Maire à solliciter ces subventions.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

9 Subvention aux association – Année 2022

Il s'agit d'attribuer les subventions 2022 aux différentes associations.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

10 Solde de subvention aux associations sportives

Il s'agit d'attribuer le solde des subventions 2022 aux différentes associations sportives.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

11 Versement d'une subvention à l'association VAROU éditions pour sa participation au 3^{ème} festival de la B.D.

Il s'agit de verser une subvention de 3000 € à l'Association VAROU qui a permis l'organisation du troisième Festival de la bande dessinée de Brionne.

Cette manifestation a regroupé plus d'une trentaine d'auteurs et d'illustrateurs de bande dessinée.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

12 Fixation du tarif B.D

Il a été réalisé un album de bande dessinée sur l'histoire de Brionne et de son bassin de vie.

Il s'agit de fixer un prix de vente de 15 €.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

13 Tarifs de la restauration scolaire

Il convient de modifier la délibération N° 2021/06/28 en date du 21 juin 2021, en indiquant que la participation des familles pour l'accueil du périscolaire du midi est intégrée dans le coût du repas.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

14 Modification de la durée de service d'un emploi à temps non complet

Il s'agit d'augmenter le temps de travail d'un agent de la filière animation, de 33,50/35^{ème} à un temps complet 35/35^{ème} hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2022 du fait des besoins de services et avec l'accord de l'agent.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

15 Convention de participation financière entre le SIEGE 27 et la Commune de Brionne – opération programmée – travaux rue de Campigny et Impasse Fruchard

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE concernant la réalisation des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunication dans le cadre de l'opération de réhabilitation de la rue de Campigny et de l'impasse Fruchard.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

16 Modifications du capital social, des statuts et autorisation du représentant de la collectivité au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MonLogement27.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à l'assemblée générale extraordinaire de la SEM MonLogement27 à voter en faveur des résolutions concrétisant ces modifications statutaires, et le doter de tous pouvoirs à cet effet.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

17 Appel à projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) « Territoires ruraux, territoires de culture »

La ville a déposé un dossier de candidature pour l'appel à projet Territoires Ruraux, Territoires de Culture 2022 qui a été retenu.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Eure, de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour ce projet.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses